

## COMPTE-RENDU SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

**Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- M.DESCHAMPS Christophe- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- Mme REGAL Chantal ,M.MINODIER Florian – Mme DESBOS Monique- Mme MONTET Véronique – Mme CHANTIER Christiane –**

**Absents :**

**Excusés : GERY Laurent – ROSSI Laurent**

**Secrétaire de séance :** Monsieur MINODIER Florian -

### **Objet : Encaissement chèque GROUPAMA**

Monsieur le maire rappelle les faits concernant le sinistre de juillet 2015 où une partie du mur au bas de la place du champ de mars a été endommagé par un camion .

L'assurance GROUPAMA de la commune vient de nous adresser un chèque de 5 670,00€ en règlement de ce préjudice ; cette somme ne constitue qu'un acompte le solde sera réglé sur présentation de la facture.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour pouvoir encaisser ce règlement .

Après en avoir délibéré , le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise monsieur le maire à établir le titre de recette correspondant pour l'encaissement du chèque d'un montant de 5 670,00€
  - le charge de toutes les démarches nécessaires.

### **Objet : CONVENTION CDG07/COMMUNE D EMPURANY**

Depuis plusieurs années le Centre de Gestion apporte , dans le cadre d'une convention rémunérée signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte de la CNRACL, son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL, mais également pour la vérification des dossiers y afférents avant leur transmission à la caisse de retraite.

La dernière convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2014. Celle nous liant, dans ce cadre là , au CDG 07 depuis le 1er janvier 2011 a pris fin également.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a , par délibération du 4 novembre dernier, décidé de renouveler la proposition de convention CDG 07/collectivités affiliées .

En conséquence de quoi , monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer une nouvelle convention couvrant la période du 1 er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Celle-ci organise la participation financière de la collectivité dans le cadre d'une assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL.

Il est précisé qu'une facturation n'interviendra que dès lors que le Centre de Gestion sera amené à traiter et à transmettre à la CNRACL des dossiers .

**Après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :**

**• approuve les termes de la convention présenté entre le Centre de Gestion et la Commune d'EMPURANY**

**• autorise monsieur le maire à signer la dite convention**

**• le charge de toutes les démarches nécessaires**

### **Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le maire expose que le projet de restauration de l'immeuble Restaurant-Chambres-d'Hôtes appartenant à la commune et dont le coût s'élève à 34 857,46 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi qu'une participation de la Région par le CDDRA.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

Coût total de l'opération : **34 857,46€ H.T.**

DETR 30 %-----10 457,24 €

Région (CDDRA) dossier en cours-----

Autofinancement-----24 400,22€

l'échéancier de réalisation sera le suivant : 2ème trimestre 2016 -

**Après en avoir délibéré , le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :  
d'arrêter le projet de restauration de l'immeuble restaurant-chambres d'hôtes,  
d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,  
solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux  
(DETR),  
sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre du CDDRA**

### **Questions diverses /**

Pour le nettoyage des locaux du restaurant , 2 entreprises ont été contactées il s'agit de ISS PROPRETÉ et Clean Service à CHAMPIS – seule cette dernière nous a fourni un chiffrage, le coût de l'opération s'élève à 1 970€HT. L'assemblée décide de lui confier les travaux.

Monsieur le maire informe que des démarches ont été entreprises pour trouver un nouveau gérant pour le restaurant. Mme DUDAL du site de proximité des boutières est venue nous rencontrer , elle souhaite revenir avec un responsable de la chambre des métiers ;

Afin de rendre le site plus attrayant il est proposé d'enlever les pots de fleurs en bord de la voie ainsi que les deux arbustes.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier que lui a adressé la famille FRAISSE au Serre-Nord. Il souhaite acquérir à titre gracieux un terrain situé devant chez eux.

Ce terrain était autrefois destiné au hameau et servait d'aire de battage. Marc dit qu'il faut faire attention, il existe parfois sur ce genre d'endroit des servitudes pour les habitants du hameau, il faut donc prendre connaissance des anciens actes notariés.

Philippe précise que la haie qui borde la voie communale devra être taillée à l'aplomb du mur de sorte à ne pas rétrécir la chaussée. Sur le fond l'assemblée n'est pas opposée mais il reste à définir la forme que peut prendre une telle cession.

Monsieur le maire précise qu'avec Laurent ROSSI , ils ont été convié à une réunion avec les resprésentants du Syndicat Cance-Doux , monsieur Pascal BALAY et M. Bruno EYSSERIC. Pour l'heure nous sommes acheteur d'eau au Syndicat , il serait intéressant que nous devenions adhérent de ce même Syndicat ce qui nous donnerait le droit de participer aux décisions par voie délibérative.

Le conseil donne un avis favorable mais nous attendons un dossier correspondant pour entériner cette décision.

Dominique et Annie ont rencontré le responsable du fleurissement de la ville de Lamastre , Annie propose d'inscrire la commune au concours des villages fleuris. Elle

propose d'instaurer un petit concours interne afin d'inciter les personnes du village à se lancer dans le fleurissement. Elle précise aussi qu'il faudra de la main d'œuvre pour mettre en forme ce projet. Les plantes choisies seront de préférence vivace pour qu'il n'y ait pas besoin de replanter chaque année.

Elle demande aussi quel pourra être le budget alloué . Il lui est précisé qu'à minima celui de l'année dernière sera maintenu. Elle demande aussi , si quelqu'un aurait des bambous à donner.

Philippe précise qu'il faudrait réorganiser le système d'arrosage.

Dominique est le coordonnateur communal pour le recensement de la population , il précise que la tâche lui incombant,( rentrer toutes les adresses , créer les secteurs) est remplie. Des réunions d'information pour l'agent recenseur vont avoir lieu en janvier. Ensuite l'opération pourra démarrer au 21 janvier 2016.

Dominique a participé à une réunion concernant le RAM (réseau d'assistante maternelle) A compter du 1er janvier 2016 lamastre est regroupée avec ST Félicien pour ce service.

Bulletin municipal : il faut déjà penser à sa conception. Dominique demande à ce que plusieurs personnes s'impliquent dans cette réalisation.

Il est demandé au maire de profiter de la cérémonie des vœux pour faire passer plusieurs infos auprès de la population : fleurissement, recensement.

Une expo de photos anciennes du village pourraient être mise en place à cette occasion.

Philippe demande à ce que l'on relance l'entrepreneur qui n'a pas terminé divers travaux de voirie à Patan , à Valayer (éboulement) , à Géry (traversée de buses) , au Bâtiment (regard à déplacer)

Florian rapporte que Jean-Louis Alarçon a signalé que de l'eau s'écoulait à travers son terrain, descendant jusque vers sa maison. Christophe précise que lorsqu'il a construit, il a débouché une buse qui était en bordure de chemin et qui ramasse les eaux de pluie celle-ci se déverse ensuite dans le terrain en contre-bas , traverse champs et prés. Il invite les responsables à venir voir sur place pour prendre connaissance de la situation.

Dans le domaine de l'eau , Philippe demande si aux Murets il n'y aurait pas un moyen de dévier l'eau qui draine toujours une quantité de terre sur le chemin à chaque pluie. Florian signale que plusieurs personnes ont noté que le pont bascule ne délivrait pas de ticket lorsque l'on fait le poids d'un véhicule en charge. Le maire dit qu'il contactera PRECIA -

Christophe et Chantal signalent qu'il aimeraient connaître toutes les dates d'occupation de la salle polyvalente car s'ils ont besoin d'intervenir pour des travaux ou autre il est préférable que la salle soit libre.

Il précise aussi que le meuble sono ne ferme pas correctement . Il propose de mettre une armoire métallique pour mettre le matériel sono à l'abri de toute utilisation non-autorisée. D'autre part il précise quant cas de prêt il faut bien préciser qu'il ne s'agit que d'une ampli et d'un micro

l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à EMPURANY le 24 décembre 2015

le Maire,

D.GLAIZOL